

# AISNE'Solidarité

Déc 2018 | #3

Information à destination des acteurs de l'AUTONOMIE

## L'ÉDITO

*L'accompagnement des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie et de leurs proches aidants constitue un enjeu majeur pour le Département de l'Aisne.*

*C'est à ce titre que nous avons engagé au cours de l'année 2017 un large processus de concertation ayant permis d'aboutir, le 19 novembre dernier, à l'adoption du Schéma départemental de l'Autonomie 2018-2022.*

*L'élaboration du schéma s'est basée sur un diagnostic étayé de l'offre et de l'évolution des attentes et des profils des personnes âgées ou en situation de handicap. Une concertation large de tous les partenaires sociaux, médico-sociaux et sanitaires du secteur, mais également des représentants d'usagers a contribué à l'élaboration d'un document riche et proche des réalités du terrain.*

*Ce schéma départemental 2018-2022 propose une feuille de route lisible et partagée à l'ensemble des acteurs intervenant auprès des personnes fragilisées par la perte d'autonomie et le handicap pour les cinq prochaines années.*

*Cette feuille de route prend appui sur cinq grands axes stratégiques qui s'articulent autour des besoins des personnes à accompagner et des grandes étapes du parcours de vie de la personne.*

*Les axes stratégiques du schéma 2018-2022, ainsi que les actions opérationnelles qui en découlent, vous sont présentés dans ce quatrième numéro d'Aisne'Solidarité.*

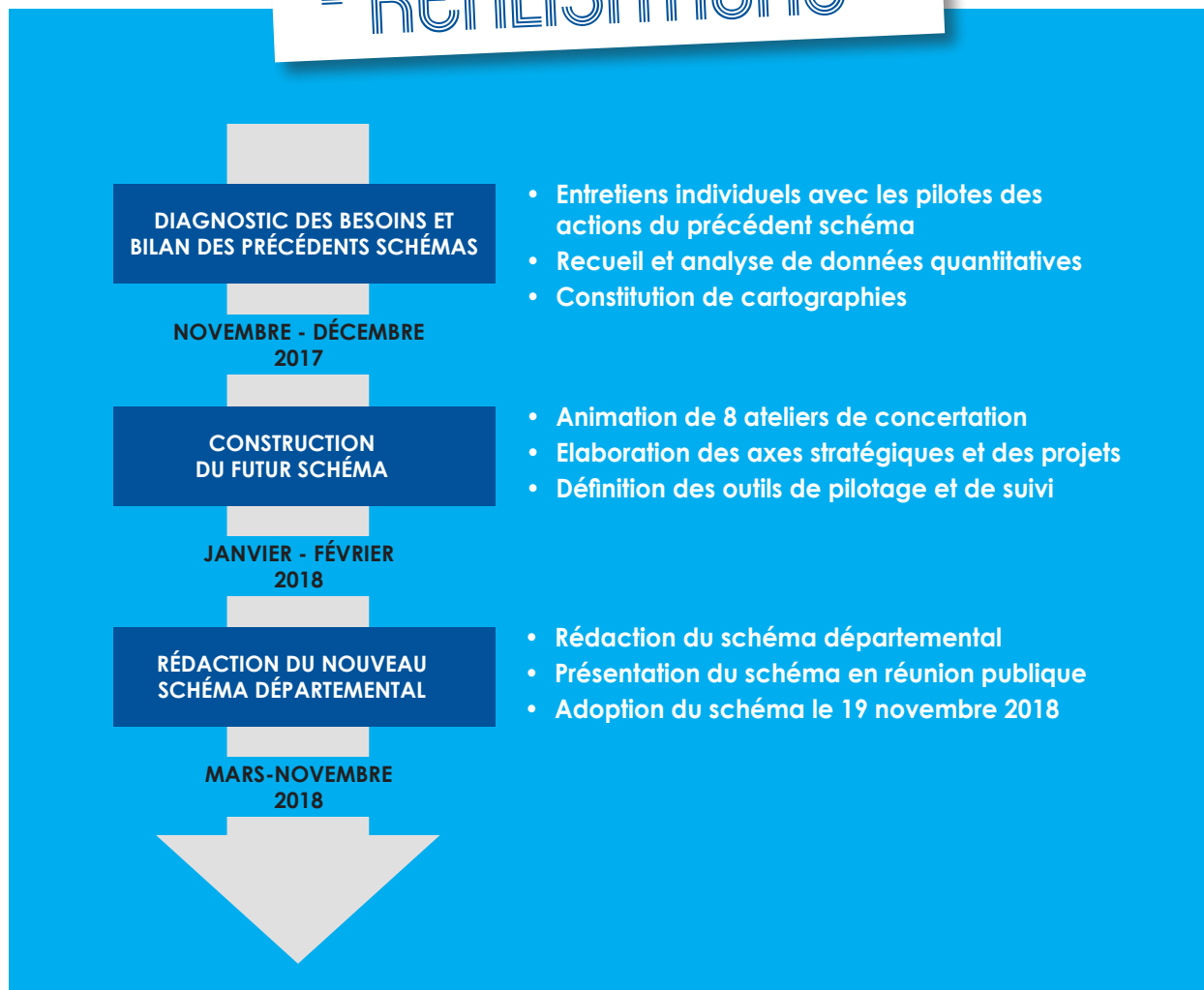
*Je tiens à vous remercier pour l'énergie et le temps que vous avez pu consacrer à l'élaboration de ce schéma et pour votre implication à venir dans sa mise en œuvre.*

# LES TRAVAUX RÉALISÉS

- La démarche d'élaboration du schéma s'est déroulée en trois phases :
- En premier lieu, un diagnostic de l'offre et de l'évolution des attentes et du profil de la population axonaise a été réalisé, à partir d'une analyse de données quantitatives mais également qualitatives, issues d'entretiens avec les professionnels de terrain, les partenaires, les usagers et leurs proches.
- La deuxième phase a consisté en l'identification des priorités de la politique en direction des personnes dépendantes et de leur déclinaison opérationnelle. La concertation de plus de 150 acteurs concernés a permis d'identifier de nombreuses pistes d'action, qui ont ensuite été travaillées et précisées par le Département et ses principaux partenaires.
- La troisième phase a consisté à rédiger le schéma et mettre en œuvre le cycle de validation réglementaire.

**Le schéma en cours d'adoption se décline en 5 orientations stratégiques et 21 fiches actions.**

## = RÉALISATIONS =



# = LES CINQ ORIENTATIONS STRATÉ

1



**Orientation 1 :**  
**Prévenir  
la perte d'autonomie  
et favoriser l'inclusion  
sociale**

**FICHE ACTION N° 1 :** Renforcer l'efficacité et la visibilité des actions de prévention menées dans le cadre de la Conférence des financeurs dans une logique d'équité territoriale

**FICHE ACTION N° 2 :** Expérimenter des outils numériques et collaboratifs favorisant l'accès à la vie sociale pour les personnes en perte d'autonomie

**FICHE ACTION N° 3 :** Encourager le développement de la domotique afin de mettre les nouvelles technologies au service des personnes en perte d'autonomie

2



**Orientation 2 :**  
**Améliorer et soutenir  
l'accompagnement  
des personnes  
à leur domicile**

**FICHE ACTION N° 4 :** Formaliser la stratégie territoriale pour le secteur de l'aide à domicile

**FICHE ACTION N° 5 :** Diversifier et développer l'offre de soutien aux aidants

**FICHE ACTION N° 6 :** Faciliter l'accès aux aides techniques et aux logements adaptés pour les personnes en perte d'autonomie

3



**Orientation 3 :**  
**Faciliter le parcours rési-  
dentiel des personnes via  
une offre intermédiaire entre  
domicile et établissement**

**FICHE ACTION N° 7 :** Promouvoir le dispositif de l'accueil familial et poursuivre la professionnalisation des accueillants familiaux

**FICHE ACTION N° 8 :** Accompagner le développement de nouvelles formes d'habitat et promouvoir l'habitat inclusif pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

**FICHE ACTION N° 9 :** Accompagner le développement et la modernisation de l'offre de Résidences Autonomie

## 4



### Orientation 4 : Adapter l'offre médico- sociale à l'évolution du secteur et des besoins de la population

**FICHE ACTION N° 10 :** Diversifier et enrichir l'offre d'accompagnement en établissement dans une dynamique d'ouverture sur l'extérieur

**FICHE ACTION N° 11 :** Faire évoluer les établissements et services - en lien avec la feuille de route Réponse accompagnée pour Tous et la réforme des autorisations - pour leur permettre d'accueillir et accompagner les personnes en situation les plus complexes

**FICHE ACTION N° 12 :** Améliorer l'anticipation et la réactivité des dispositifs aux âges charnières afin notamment de mieux réussir le passage de l'adolescence à l'âge adulte pour les personnes en situation de handicap

**FICHE ACTION N° 13 :** Diversifier les réponses face au vieillissement des personnes en situation de handicap

**FICHE ACTION N° 14 :** Faciliter les liens de coopération et de coordination entre le secteur médico-social et le secteur psychiatrique en lien avec le programme régional de santé mental

**FICHE ACTION N° 15 :** Poursuivre la dynamique de contractualisation avec les établissements dans le cadre des CPOM en formalisant des objectifs d'évolution de l'offre

## 5



### Orientation 5 : Renforcer la place et le rôle de l'utilisateur dans la gouvernance de la politique de l'autonomie

**FICHE ACTION N° 16 :** Renforcer le positionnement des acteurs de proximité sur l'accueil généraliste de premier niveau et sur l'accès aux droits pour les usagers

**FICHE ACTION N° 17 :** Conforter le rôle et la place du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie dans la définition et la mise en œuvre de la politique de l'autonomie

**FICHE ACTION N° 18 :** Améliorer l'articulation et la cohérence entre les dispositifs de coordination CLIC-MAIA via un travail de modélisation

**FICHE ACTION N° 19 :** Diffuser une culture de la pair-aidance

**FICHE ACTION N° 20 :** Animer et dynamiser la Conférence des financeurs de la perte d'autonomie dans une optique de plus grande coordination interinstitutionnelle

**FICHE ACTION N° 21 :** Entreprendre une réflexion sur la labellisation de la Maison départementale de l'Autonomie

# LES MODALITÉS D'ANIMATION ET DE SUIVI DU SCHEMA :

## SUIVI OPÉRATIONNEL

Les pilotes et co-pilotes désignés pour chaque action s'assureront de la mise en œuvre du schéma et de son suivi au fil de l'eau, en lien avec les principaux partenaires. Les indicateurs d'évaluation permettront de suivre les réalisations du schéma.

## COMMUNICATION RÉGULIÈRE SUR LA MISE EN ŒUVRE

Des points d'avancement seront présentés régulièrement à l'instance de gouvernance de la MDPH (COMEX) et à l'instance consultative du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

### CONTACT :

Patricia GENARD  
pgenard@aisne.fr  
03 23 24 63 62

Ismaël NORDINE  
inordine@aisne.fr  
03 23 24 98 15



CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL  
DE L' AISNE



Retrouvez toutes les informations  
de notre Département sur  
[www.aisne.com](http://www.aisne.com)

